

SOCIAL

L'Etat et les partenaires sociaux ont signé hier la convention régissant l'utilisation des 360 millions d'euros mobilisés pour former les victimes de la crise.

Formation : le fonds d'urgence soutiendra 130.000 précaires

La mise en œuvre des mesures anti-crise se poursuit. Hier, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a signé avec les partenaires sociaux la convention précisant les modalités de déploiement, en 2009, du fonds unique de péréquation (FUP), destiné à financer, dans le cadre plus global du fonds d'investissement social, des formations pour les chômeurs et les précaires. Le FUP sera doté des 200 millions d'euros prévus à cet effet par l'accord sur la formation professionnelle signé le 7 janvier, auxquels l'Etat ajoutera « au moins » 160 millions d'euros, dont la moitié issue du fonds social européen.

Bercy estime que le dispositif sera opérationnel dès la mi-mai. Le FUP doit permettre la formation de 15.000 salariés « exposés à la perte de leur emploi » (pour un coût estimé de 76 millions d'euros) et de

30.000 salariés en activité partielle (54 millions), ainsi que le financement de 60.000 conventions de reclassement personnalisé (70 millions) pour les victimes de licenciements économiques. Enfin, la plus grosse enveloppe, 160 millions d'euros, sera consacrée à la réactivation, « à titre exceptionnel en 2009 », du dispositif d'allocation de fin de formation (AFF), qui permet à des chômeurs de continuer à toucher leur allocation quand ils suivent une formation plus longue que leur durée d'indemnisation. Cette année, 25.000 chômeurs devraient en bénéficier, ce qui porterait à 130.000 le nombre de personnes soutenues par le FUP. « Ces actions préfigurent ce que nous allons faire avec le fonds d'investissement social et la réforme de la formation professionnelle : développer une approche active face au chômage pour rebon-

dir le plus vite possible », s'est félicité Laurent Wauquiez.

Le patronat en désaccord

A cet effet, le gouvernement doit encore retranscrire dans la loi l'accord sur la formation professionnelle. La version définitive du projet de loi sera présentée au Conseil des ministres du 29 avril. Hier, Laurence Parisot, présidente du Medef, et Francis Da Costa (Medef), président du FUP, ont demandé une retranscription « fidèle » de l'accord. Une polémique est en effet apparue entre l'Etat et le patronat. L'exécutif souhaite réserver les fonds versés par les PME de moins de 50 salariés à la formation de leurs seuls salariés. Aujourd'hui, cette sanctuarisation n'existe que pour les TPE (moins de 10 salariés) et le patronat prône le statu quo, de peur que la modification ne les pénalise au final. D. P.